

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels
Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Sillery, le 26 novembre 2002

À l'attention des médecins, des dentistes et des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale

Modifications relatives à la perception de la contribution des personnes assurées par le régime public, lors de l'achat de médicaments

Des changements relatifs à la perception de la contribution des personnes assurées entrent en vigueur le 1^{er} décembre 2002. Ces changements ont été apportés à la Loi sur l'assurance médicaments dans le but d'assurer une meilleure équité entre les personnes assurées et d'éviter ainsi le non-paiement des contributions normalement exigibles sur une base mensuelle.

Les situations visées sont les suivantes :

- lorsqu'une ordonnance qui a été exécutée au cours d'un mois est renouvelée par anticipation au cours d'un même mois alors qu'elle aurait été normalement renouvelable le mois suivant;
- lorsqu'une ordonnance d'une durée de plus de 31 jours est exécutée ou renouvelée alors qu'elle aurait pu l'être pour une période moindre.

La Régie de l'assurance maladie du Québec juge important de vous aviser de ces changements, considérant que des personnes assurées au régime public d'assurance médicaments pourraient vous poser des questions à ce sujet. Si c'est le cas, des documents d'information traitant de ces modifications seront disponibles en pharmacie et les personnes peuvent toujours obtenir de l'information auprès de la Régie.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c.c.: Fédération des médecins omnipraticiens
Fédération des médecins spécialistes
Association des chirurgiens dentistes
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale